



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de membres du Conseil Communautaire :	48	Nombre de membres qui se trouvent en fonction :	48	Nombre de délégués : - présents : 34 - représentés : 6 TOTAL 40
--	----	---	----	--

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M- Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe - - - M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHHEIM/BR. :</i> - M. Laurent JUSCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLOBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire - M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OVERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire - <i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire - <i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe	

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
Mme Marie-Reine FISCHER	ayant donné procuration à M. Laurent JUSCZAK
Mme Marie-Mad. IANTZEN	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Solène HOEHN	ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Marc DECKERT	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OVERHASLACH
M. Fabien SCHMITT, Adjoint de DACHSTEIN

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG
--

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-12-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

OBJET : DIVERS – CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU FONDS ATTRACTIVITE ALSACE DU TERRITOIRE OUEST POUR LA RESTRUCTURATION DU SITE DE LA CHARTREUSE A MOLSHEIM

N° 26-12

Exposé

La Collectivité européenne d'Alsace a adopté le 20 juin 2022 une stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace en matière d'ingénierie et en matière d'accompagnement financier des projets.

Cette ambition s'est traduite avec un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025, dont les enjeux et objectifs opérationnels retenus sont les suivants :

- **Enjeu attractivité** : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attrayant.
Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :
 - Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
 - Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douces et collectives, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme ...) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.
- **Enjeu environnement et écologie** : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.
Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :
 - Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, ...), préserver les énergies en isolant ;
 - Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.
- **Enjeu cohésion sociale** : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires :
 - Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.

Le Conseil Municipal de la Ville de MOLSHEIM a adopté le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025 par délibération n°051/2/2023 du 27 juin 2023.

En s'appuyant sur cette contractualisation actée en 2023, il est proposé une démarche partenariale entre la Ville et la CeA autour du projet de restructuration du site de la Chartreuse à MOLSHEIM.

Ledit projet, estimé à 1.367.143,77 € HT, est éligible à plusieurs dispositifs d'aides (Etat, Région, ...), il pourrait également ouvrir droit au soutien financier de la CeA au titre du Fonds d'Attractivité Alsace.

Afin de bénéficier de cette subvention, une convention qui prévoit les modalités de partenariat autour du projet et répondant aux enjeux et critères de la CeA doit être conclue entre les trois collectivités, étant précisé que la Communauté de Communes est amenée à y prendre part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU l'exposé préalable ;

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-12-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent ;
- VU** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025 ;
- VU** le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023 ;
- VU** la délibération n°051/2/2023 du Conseil Municipal du 27 juin 2023 approuvant le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025 ;
- VU** sa délibération N° 23-51 du 29 juin 2023 approuvant le Contrat de Territoire Ouest Alsace-Saverne-Molsheim ;
- CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de MOLSHEIM de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- CONSIDERANT**, en outre, que la Communauté de Communes est amenée à prendre part à la convention relative au projet de restructuration du site de la Chartreuse à MOLSHEIM, permettant le soutien financier de la CeA dans le cadre du Fonds d'Attractivité Alsace ;
- VU** ainsi le projet de convention en ce sens, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 5 février 2026 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 22 janvier 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

la convention de partenariat entre la Ville de MOLSHEIM, la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes dans le cadre du Fonds d'Attractivité Alsace, qui porte sur le projet de restructuration du site de la Chartreuse à MOLSHEIM, dans les forme et rédaction proposée,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 février 2026
- publication sur le site internet le : 06 février 2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260205-DE-26-12-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026